CROSS DE BIVIERS MONTBONNOT

REGLEMENT

Article 1:

La course pédestre dénommée Cross de BIVIERS MONTBONNOT s'inscrit dans le cadre de l'organisation des courses sur route. Cette course a lieu le 17 Septembre 2017

Article 2:

Cette épreuve s'adresse à tous les coureurs, hommes et femmes, à partir de la catégorie correspondante au parcours, licenciés ou non à la Fédération Française d'Athlétisme.

Article 3:

La participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur de l'un des documents suivants :

Licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass'Running, délivrés par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ;

Licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération agréée, sur laquelle doit apparaître la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;

Licence délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF Tri, en cours de validité à la date de la manifestation :

Licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL, en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire ;

Certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Article 4:

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par les organisateurs. Les concurrents doivent être couverts par une assurance sportive personnelle et une assurance individuelle accident. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Les organisateurs dégagent toute responsabilité en cas de dommages corporels à des participants non assurés personnellement.

Article 5:

Des parcours de 10 km, de 3 km, Marche, parcours enfants et un Trail découverte de 14.5km sont proposés. Le départ et l'arrivée ont lieu sur le stade, chemin de la moidieu. Les inscriptions seront prises en compte :

<u>Par internet</u> (moyen d'inscription préférentiel), voir les détails sur le site http://www.cross-biviers.fr/inscription

<u>Par courrier</u> avec le règlement, le bulletin d'engagement complété et signé, un certificat médical ou une copie de la licence tel que défini à l'article 3 de ce présent document.

La veille, à partir de 14h sur la place du village

Le jour de l'épreuve à partir de 7h30 sur le lieu de départ.

Article 6:

Les catégories masculines et féminines en vigueur du 1er janvier 2017 au 31 octobre 2017:

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Master	М	1977 et Avant
Senior	SE	1978 à 1994
Espoir	ES	1995 à 1997
Junior	JU	1998 et 1999
Cadets	CA	2000 et 2001
Minime	MI	2002 et 2003
Benjamin	BE	2004 et 2005
Poussin	РО	2006 et 2007
Eveil Athlétique	EA	2008 et après

Détails des catégories Vétérans

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Master H et F	M1	1977 - 1968
	M2	1967 – 1958
	M3	1957 – 1948
	M4	1947 et Avant

Article 7:

Seuls seront classés (classement en temps réel) les concurrents porteurs du dossard officiel de l'épreuve, franchissant la ligne. La remise des prix et récompenses se déroulera à proximité de la ligne d'arrivée. Les lots ne seront remis qu'aux coureurs présents.

Article 8:

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de vol auprès des concurrents.

Article 9:

J'autorise expressément les organisateurs ainsi que leurs ayant droits, tel que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation au Cross de BIVIERS MONTBONNOT.

Article 10:

La participation à l'épreuve implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.